

ARRETE N° 07-2018

Nature : 8.3 : Voirie Circulation

LE MAIRE

VU le code de la route,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la voirie routière,

VU la loi 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par la loi 82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi 83-8 du 07 janvier 1983,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I, 8^{ème} partie : signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992,

VU la demande de l'entreprise COLAS SUD-OUEST, domiciliée Zone artisanale de Perbost 31800 Labarthe Inard,

CONSIDERANT que pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de sécurité de la RD 13 et assurer la sécurité des ouvriers ou des personnes chargées de leur réalisation, et des usagers de la voie, il y a lieu de réglementer la circulation selon les dispositions suivantes :

ARRETE

ARTICLE 1

La circulation sera temporairement alternée rue Marcel Loubens et la Carretère, dans les conditions définies ci-après. Cette réglementation sera applicable du 10 janvier 2018 jusqu'au 31 janvier 2018 de 8 h à 18 h.

ARTICLE 2

Les restrictions suivantes seront instituées au droit du chantier :
Interdiction de stationnement et de dépassement pour tous véhicules
Circulation réglementée par feux tricolores ou manuellement
Vitesse limitée à 30 km/h
Empiètement des engins de chantiers sur chaussée

Mise en place d'une signalisation réglementaire

ARTICLE 3

La signalisation de chantier sera mise en place, entretenue et déposée, par l'entreprise ou la personne chargée des travaux.

ARTICLE 4

Le présent arrêté fera l'objet d'une publication et d'un affichage selon les règles en vigueur.

Le Maire de la commune de MAZERES-sur-SALAT,

L'entreprise(s) ou la personne chargée des travaux,

Le bénéficiaire,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté dont ampliation sera transmise à :

la Brigade de gendarmerie de Salies-du-Salat

Fait à MAZERES-sur-SALAT, le 10 janvier 2018

Le Maire,
Jean-Claude DOUGNAC